

Réforme des retraites

RETRAIT !



Le projet de réforme des retraites : encore une violence faite aux femmes !

Depuis le 5 décembre 2019, à l'appel de FO, de la CGT, de Solidaires, de la FSU et de l'UNEF, les salariés, les retraités, les jeunes sont engagés dans le combat pour le retrait de la réforme des retraites.

Le gouvernement, pour vendre sa réforme, prétend de manière démagogique **qu'elle va gommer les inégalités de retraites entre les hommes et les femmes...** et présente les femmes comme les gagnantes de son projet de réforme... Comme il le fait depuis le début, le gouvernement assène des déclarations démagogiques mais ne démontre rien ! **En réalité avec le projet MACRON, les femmes seront les grandes perdantes de cette réforme !**

**Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes :
à cette occasion, FORCE OUVRIERE rétablit la vérité !**

Jugez vous-mêmes...

« Le système actuel défavorable aux femmes » : FAUX !!!

Les propagandistes de la réforme prétendent que le système actuel de retraite punirait les femmes. C'est faux, c'est l'inégalité homme-femme au travail qui est la cause des différences à la retraite.

- Le revenu salarial des femmes inférieur de 24%
- A travail égal, une femme gagne 9% de moins qu'un homme
- Des emplois moins qualifiés et avec moins de responsabilité, des temps partiels imposés...
- 70 % des travailleurs pauvres sont des femmes

Ce ne sont pas les salariés qui sont responsables de cette situation, ce sont les employeurs !

Au contraire le système actuel de retraite a des mécanismes qui permettent de réduire l'écart à la retraite (trimestres pour enfants, minima sociaux, réversion de pensions...)

FO revendique

**Un salaire égal
pour
un travail égal,
c'est une retraite
égale!**

Régime en points : les retraites des femmes encore plus basses !

Dans le système actuel, les retraites sont calculées en fonction des derniers salaires : 25 meilleures années dans le privé, 6 derniers mois de traitement indiciaire (hors primes) pour les fonctionnaires.

Dans un régime à points, le calcul est bien moins favorable : toutes les années sont prises en compte, les bonnes comme les mauvaises et pour les seules périodes travaillées.

Mathématiquement, les femmes seront les grandes perdantes car ce sont elles qui occupent à 80% des emplois à temps partiel et qui ont les carrières les plus accidentées.

FO revendique

**Non au régime
universel par
points.
Maintien
et amélioration des
régimes existants.**

Les femmes partiront encore plus tard en retraite !

Le projet de loi maintient le droit à la retraite à 62 ans, mais il crée un « âge d'équilibre », à 64 ans en 2027 et très vite à 67 ans. Si on part avant, il y aura une décote (réduction) de la retraite de 5% par année manquante, et celle-ci sera définitive.

Avec une retraite de misère calculée en points, les femmes n'auront pas le choix, au lieu d'un départ réel à 63 ans en moyenne aujourd'hui il faudra encore s'user au travail quatre années de plus.

FO revendique

Le retour à la retraite à 60 ans pour tous à taux plein sans âge pivot.

La retraite à 1000 € minimum : peu de femmes y auront droit

Le Président de la République a fait la promesse d'une retraite minimale de 1000 €, mais il faudra avoir travaillé une carrière complète (c'est-à-dire 45 ans) au SMIC pour en bénéficier donc ne jamais avoir travaillé à temps partiel, ne jamais avoir été au chômage, ne jamais s'être arrêtée pour élever un enfant !

Et pour avoir les 1000 € sans décote il faudra partir à l'âge d'équilibre... Au final, combien de femmes y auront droit et à quel âge ?

FO revendique

**Pas un trimestre de plus.
Le minimum retraite au SMIC (1521 €).**

Pénibilité ? Des décisions qui pénalisent les femmes

Le gouvernement fait des promesses sur la reconnaissance de la pénibilité, mais il fait l'inverse.

Il a retiré le port de charges des critères pour pouvoir bénéficier d'un départ anticipé : les caissières, les aides soignantes, les aides à domicile en seront donc exclues.

Quant aux infirmières, aides soignantes et ASH des hôpitaux publics, le droit de partir à 57 ans leur a été purement et simplement retiré. Dans le meilleur des cas, elle pourront peut être bénéficier d'un départ anticipé à 60 ans... mais avec une décote de 10% au moins parce qu'elles partent avant l'âge d'équilibre !

FO revendique

le maintien et l'élargissement de tous les systèmes de départ anticipés.



49-3 ou pas, on ne lâchera rien !!!

**Toutes et tous ensemble,
nous poursuivrons le combat
jusqu'au retrait de la réforme des retraites.**

**Travailler plus longtemps pour gagner moins,
pas question !**

À l'appel de FO, CGT, Solidaires, FSU et UNEF

Vendredi 6 mars 2020

**MANIFESTATION
INTERPROFESSIONNELLE**

Rendez-vous à 14h30

Place Delille à Clermont-Fd

